

Mieux connaître le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers





Premier syndicat européen de traitement des déchets ménagers, le Syctom délivre un service public essentiel à 6 millions d'habitantes et habitants grâce à ses 130 agentes et agents.

Le Syctom traite 2 300 000 tonnes de déchets par an grâce à ses 10 unités de traitement, outils industriels performants au bénéfice des 11 établissements publics territoriaux qui le composent. Mais il est aussi, par ses missions de sensibilisation et de prévention qu'il met en œuvre aux côtés de ses collectivités adhérentes, un acteur essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique et une des solutions face à la raréfaction des ressources naturelles.

Nous nous devons d'accompagner notre territoire dans ses ambitions de développement durable en relevant 2 défis :

1/ réduire les déchets en mélange et améliorer le tri pour mieux les valoriser, nous permettant de mettre un terme à l'enfouissement, réduire l'incinération et développer le recyclage,

2/ disposer d'un outil résilient et adapté à la situation de la zone urbaine dense. C'est d'ailleurs l'objectif du projet stratégique « Horizon 2050 » sur lequel nous travaillons actuellement et qui devrait être prochainement finalisé.

Conscient des enjeux et défis qui nous font face et qui dépassent largement les frontières de notre territoire, le Syctom, fort de son expertise dans le traitement et la valorisation des déchets, a développé un programme de solidarité internationale. Son objectif est ainsi de participer à l'amélioration des conditions sanitaires et sociales des habitantes et habitants et de lutter contre les effets néfastes de différentes formes de pollution liées aux déchets.

Toute cette stratégie est rendue possible grâce à l'implication des 87 délégués du Syctom, au-delà de leur sensibilité politique, qui agissent en responsabilité dans un souci d'intérêt général.

Ce document a l'ambition de vous présenter une description simplifiée, mais très complète, des activités de notre syndicat et doit vous permettre, je l'espère, de prendre la mesure des enjeux qui sont les nôtres.

Corentin DUPREY
Président du Syctom

INTRODUCTION

Le Syctom est un établissement public administratif qui gère le service public de traitement des déchets ménagers. Ce statut résume à lui seul la manière dont les élus et les agents ont collectivement construit l'exercice de ses compétences, ses projets et ses ambitions.

Le Syctom offre à ses collectivités adhérentes :

- Un service essentiel, le traitement des déchets ménagers et assimilés au plus près de leur lieu de production.
- Des initiatives et des moyens pour diminuer les quantités de déchets ménagers produites.
- Un accompagnement pour le traitement des flux hors ordures ménagères ou collectes sélectives.
- Une réflexion prospective permanente et des projets de recherche associés sur le devenir des déchets incluant toutes les formes de valorisation possibles dans le cadre d'une économie plus circulaire.

Ces missions sont rendues possibles grâce à l'implication des élus qui opèrent et assument les choix stratégiques. Ceux-ci ont permis au Syctom de devenir un acteur national incontournable et le premier opérateur public européen de traitement des déchets ménagers.

Ce document vous présente une lecture simplifiée des activités du Syctom. Cependant, de nombreuses ressources sont disponibles pour compléter ces informations.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

01 / LE SYCTOM : HISTOIRE, COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE	5
02 / LE TERRITOIRE DU SYCTOM	7
03 / QUELS DÉCHETS ? OÙ VONT-ILS ? QUE DEVIENNENT-ILS ?	9
04 / LES BASSINS VERSANTS DES COLLECTES	11
05 / LE GRAND DÉFI	13
06 / LES UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	17
07 / LES CENTRES DE TRI	21
08 / L'ENFOUISSEMENT	2!
09 / LES DÉCHETS ALIMENTAIRES	27
10 / LES PROJETS	29
11 / LA RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	32
12 / LE SYCTOM AUPRES DE L'UNION EUROPÉENNE	35
13 / LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DU SYCTOM	37
14 / LE BUDGET 2022 : LE SYCTOM PRESERVE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE	39
15 / LES RESSOURCES HUMAINES AU SYCTOM	42

01

LE SYCTOM : HISTOIRE, COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE

HISTORIQUE

- Jusqu'à la création du Syctom en 1984, la Ville de Paris était propriétaire des installations de traitement des déchets ménagers, qu'elle utilisait pour ses propres besoins, mais aussi pour ceux d'une cinquantaine de communes.
- Un arrêté inter-préfectoral du 16 mai 1984 crée le Syctom, syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères, actant la mise en place d'un nouveau système de gestion et regroupant, avec la Ville de Paris, le Syelom (regroupant les communes des Hauts-de-Seine), le Sitom93 (regroupant les communes de Seine-Saint-Denis) et 16 communes du Val-de-Marne.
- En 2011, le Syctom devient : le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.
- La loi NOTRe du 7 août 2015 crée la Métropole du Grand Paris (MGP) et les établissements publics territoriaux (EPT), désormais compétents en matière de « gestion des déchets ménagers et assimilés ».
- Le Syelom et le Sitom93 sont dissouts en 2016.
- Le Syctom est aujourd'hui constitué de 11 des 12 EPT de la MGP, soit 82 communes représentant près de 6 millions d'habitants et faisant du Syctom le premier opérateur public européen.
- Pour traiter et valoriser les déchets de 6 millions d'habitants, le Syctom est propriétaire de 10 unités de traitement : 3 unités de valorisation énergétique, 5 centres de tri et 2 centres de transfert.



LES COMPÉTENCES DU SYCTOM

Le traitement et la valorisation des déchets ménagers apportés par les collectivités adhérentes

- La compétence « traitement » :
 - la valorisation énergétique
 - le tri des papiers et des emballages en vue de leur recyclage
 - la valorisation des déchets alimentaires en compost ou en biogaz
 - la mise en décharge en dernier recours.
 - les opérations de transport et de stockage nécessaires.
- Fort des responsabilités liées à ses activités, à son statut et à sa taille, le Syctom s'engage et développe en parallèle une stratégie de prévention et de sensibilisation, visant à encourager la réduction et le tri des déchets.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Comité syndical

- Est composé de 87 membres titulaires et 87 membres suppléants, désignés par les collectivités adhérentes,
- Définit la politique de gestion publique des déchets à l'échelle de son territoire d'intervention, vote le budget, décide des investissements,
- Se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités,
- Elit en son sein les membres du Bureau et de la Commission d'appel d'offres,
- Se réunit au moins 4 fois par an.

Le Bureau

- Est composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 20 autres représentants, soit 36 membres au total,
- Dans un souci d'efficacité et de réactivité, exerce une partie des attributions du Comité : décide notamment des contrats d'exploitation, de la politique des ressources humaines, des subventions et conventions,
- Se réunit au moins 4 fois par an.

La Commission d'appel d'offres

- Est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
- Est placée sous l'autorité du Président,
- Vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés,
- Se réunit autant que de besoin

commissions thématiques

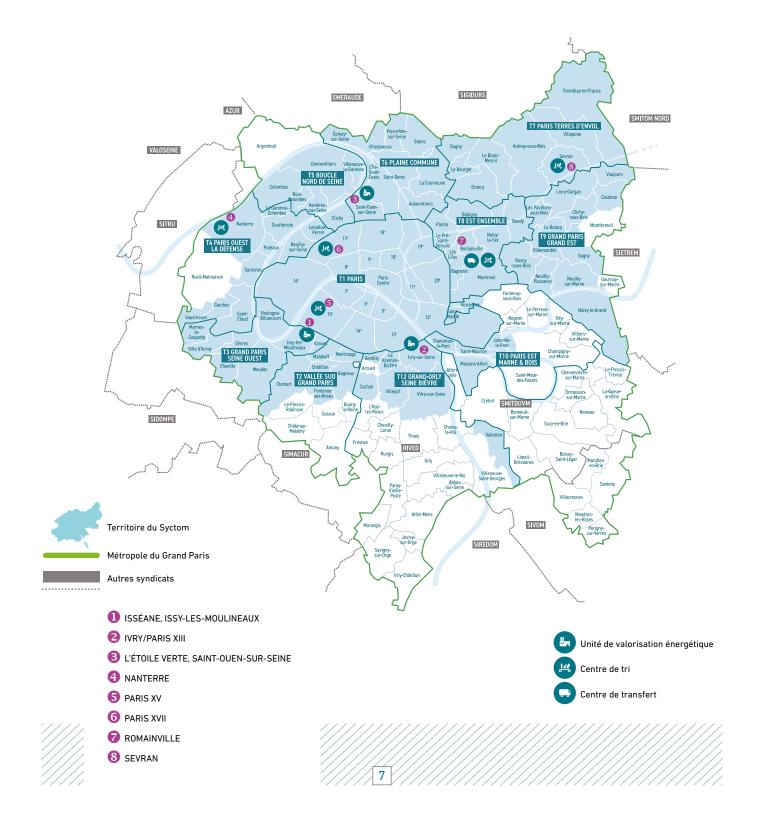
- > Économie circulaire
- > Efficience du tri
- > Responsabilité Sociale et Environnementales
- > Solidarité et coopération internationale
- > Evaluation «coûts et tarifs»
- Sont composées de 10 à 15 membres par commission
- Rendent un avis sur les dossiers soumis au Bureau,
- Se réunissent au moins 4 fois par an.



LE TERRITOIRE DU SYCTOM

Le territoire du Syctom couvre 82 communes réparties sur 4 départements (75, 92, 93, 94) de la Métropole. Elles adhèrent au Syctom via les territoires dont elles sont membres (EPT).

La loi NOTRe autorise les territoires compétents en matière de gestion des déchets à adhérer à plusieurs syndicats ; c'est ce qu'on appelle « l'adhésion en étoile ».



11 territoires adhérents du Syctom

6 millions d'habitants soit plus de 50 % de la population d'Ile-de-France (Estimation à partir du dernier recensement connu)

82 communes sur le territoire du Syctom

Liste des Etablissements publics territoriaux (EPT) adhérents du Syctom

- La Ville de Paris.
- EPT 2 Vallée Sud Grand Paris, pour le compte des communes de Bagneux, Clamart, Chatillon, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge.
- EPT 3 Grand Paris Seine Ouest, pour le compte de la totalité de ses communes membres : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.
- EPT 4 Paris Ouest La Défense, pour le compte des communes de Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Garches, Puteaux, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson.
- EPT 5 Boucle Nord de Seine, pour le compte des communes de Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.
- EPT 6 Plaine Commune, pour le compte de la totalité de ses communes membres : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'ile-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse.
- EPT 7 Paris Terres d'Envol, pour le compte de la totalité de ses communes membres : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte.
- EPT 8 Est Ensemble pour le compte de la totalité de ses communes membres : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Le Pré-Saint-Gervais, Pantin, Romainville.
- EPT 9 Grand Paris Grand Est pour le compte des communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Le Raincy, Livry-Gargan, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Pavillons-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble, Noisy-le-Grand.
- EPT 10 Paris Est Marne & Bois pour le compte des communes de Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Vincennes.
- EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre pour le compte des communes de Cachan, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Valenton, Villejuif, Vitry-sur-Seine.

QUELS DÉCHETS?

Chiffres 2021



EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

214 702 t

traitées dans les centres de tri de collecte sélective.

181 065 t en 2020



OBJETS ENCOMBRANTS

251 030 t

de déchets collectées en porte-à-porte, dépôts sauvages et déchets des services techniques et traitées dans les centres de tri d'objets encombrants.

228 046 t en 2020

TRAITEMENT DES DÉCHETS

2 295 862t

de déchets traitées par le Syctom en 2021 pour **6 millions** d'habitants

DÉCHÈTERIES

55 369 t

d'encombrants et déchets ménagers spéciaux réceptionnées dans les 31 déchèteries fixes et mobiles.

43 219 t en 2020



ORDURES MÉNAGÈRES

1 764 075 t

traitées dans les centres d'incinération avec valorisation énergétique ou, en dernier recours, en enfouissement.

1 746 229 t en 2020



BIODÉCHETS

10 685 t

collectées séparément en vue d'un compostage ou d'une méthanisation.

6 618 t en 2020



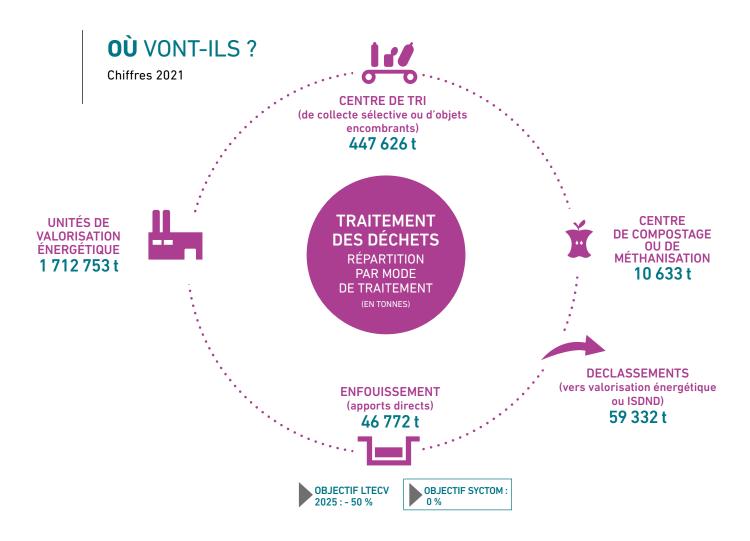


EMBALLAGES EN VERRE

122 298 t

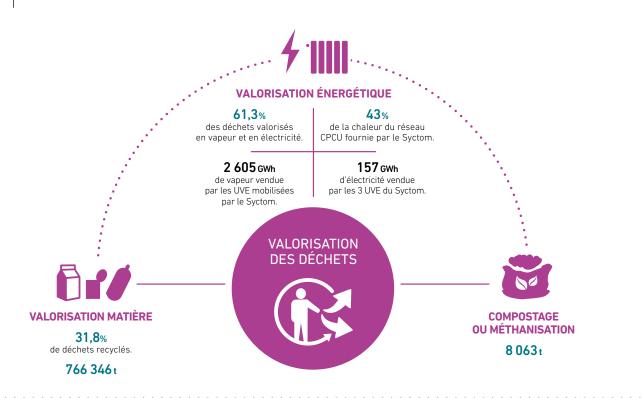
ont été collectées sur le territoire du Syctom et orientées directement vers le recyclage sans transiter par les installations du syndicat.

121 521 t en 2020



QUE **DEVIENNENT-ILS?**

Chiffres 2021



04

LES BASSINS VERSANTS DES COLLECTES

Le territoire du Syctom s'organise en bassins versants, en fonction de trois modes de traitement : valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, tri de la collecte sélective, tri des objets encombrants. Dans une logique de proximité géographique pour limiter les transports, chaque bassin versant est associé à un centre de traitement, dans lequel les bennes de collecte des collectivités viennent déverser leurs déchets.

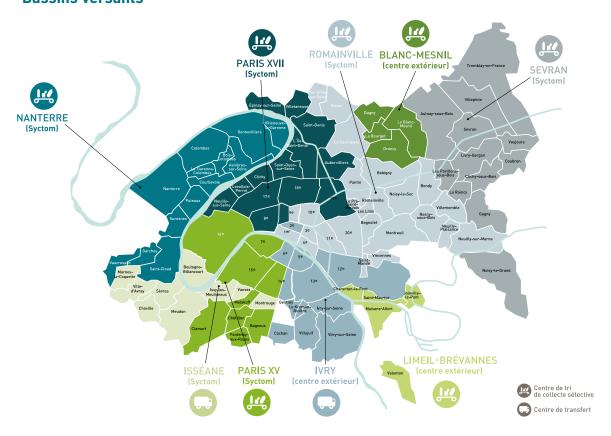
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Bassins versants



COLLECTE SÉLECTIVE

Bassins versants



ENCOMBRANTS

Bassins versants



LE GRAND **DÉFI**

Afin de réussir collectivement à réduire les déchets produits sur son territoire, le Syctom a co-construit en 2019 un plan d'action commun avec les acteurs volontaires impliqués dans l'économie circulaire (EPT, communes, Région, associations, représentants de producteurs ménagers ou gros producteurs, acteurs du traitement...).



35 actions

réparties en 7 axes Ce « Grand défi », plan partagé de 35 actions réparties en 7 axes, a été adopté à l'unanimité du Comité syndical fin juin 2019 et oriente désormais la feuille de route du Syctom comme celles de nos partenaires.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

- Des objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, de la transposition en droit français du paquet Economie Circulaire de l'Union européenne, du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)...
- Un territoire peuplé de 6 millions d'habitants et très dense (de 8000 à 21 000 hab/km²) où l'habitat vertical est largement présent.
- Une augmentation régulière de la population entraînant une augmentation en volume de la production de déchets, malgré un ratio kg/habitant qui baisse régulièrement et demeure inférieur à la moyenne nationale.
- Des performances de tri par les habitants à améliorer car en deçà de la moyenne nationale.
- Une augmentation de la composante Déchets de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : relèvement des coûts de stockage et fin des taux réduits sur l'incinération vertueuse entraînant un coût supplémentaire pour le Syctom (+ 10 à 15% sur le budget général / Loi de Finances 2019).
- Des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui se tiendront sur le territoire métropolitain.
- Une capacité de valorisation énergétique réduite de moitié fin 2024, au centre à lvry/Paris XIII, soit 350 000 t/an de moins.
- Une volonté affirmée par le Syctom de lutter contre l'enfouissement avec l'objectif de « Zéro déchet valorisable non valorisé ».
- Une augmentation globale des capacités des centres de tri grâce aux investissements réalisés à Paris XV, Paris XVII et Nanterre notamment.



L'OBJECTIF DU GRAND DÉFI

A l'horizon 2025 et en conformité avec la projection faite par le Syctom dans sa contribution au PRPGD : diminuer le volume de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire du Syctom.

COMMENT?

Favoriser la baisse du volume des déchets produits sur le territoire du Syctom, trouver les solutions pour détourner de la valorisation énergétique les déchets valorisables autrement que la nouvelle unité à lvry/Paris XIII ne pourra plus accueillir, minimiser davantage l'enfouissement.



- Eduquer, informer et former dans la proximité
- Agir de manière concertée sur le territoire du Syctom
- 3. Communiquer
- Innover, mobiliser et accompagner dans les territoires
- 5. Développer les partenariats
- Mobiliser le cadre législatif et réglementaire
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan

35 actions au service de ces 7 axes ont été validées. Elles sont d'ampleur et de portée diverses et relèvent d'orientations politiques ou de mesures concrètes et pragmatiques.

QUELS LEVIERS?

Le Syctom accompagne financièrement et opérationnellement les collectivités et les initiatives locales qu'elles soutiennent en faveur de la réduction et de la valorisation optimale des déchets via son dispositif d'accompagnement 2021-2026.





Pour en savoir plus https://www.syctom-paris.fr/ accompagnement-des-collectivites/leplan-daccompagnement-2021-2026.html

La prévention

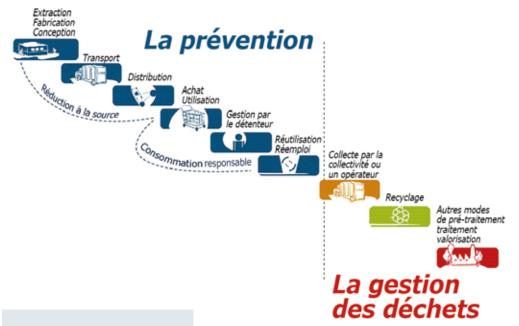
« Elle porte sur les étapes amont du cycle de vie du produit avant sa prise en charge comme déchet par un opérateur ou par la collectivité » (ADEME)

Il s'agit de diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations comme d'augmenter la recyclabilité ou de diminuer la nocivité des déchets lors la conception des produits par les entreprises en utilisant des produits moins impactants pour l'environnement.

SENSIBILISER SENSIBILISER

La sensibilisation

Elle porte à la fois sur l'amélioration des gestes de tri, notamment des ménages et des professionnels... pour augmenter la valorisation matière, comme la diffusion des pratiques vertueuses de réduction à la source, d'éco-conception, de consommation responsable.



Mise en place d'un schéma de coordination

Dans le périmètre qui est le sien, le Syctom s'est vu confier dans le cadre du PRPGD, par le Préfet de Région

et la Région Ile-de-France, la mise en place d'un schéma de coordination sur les questions de « prévention, collecte, traitement » (action 2.1 du Grand défi).

Des entretiens avec l'ensemble des EPT ont permis de mieux connaitre la manière dont ces trois services essentiels sont assurés dans les territoires adhérents du Syctom. La traduction opérationnelle de ce partenariat est la signature de contrats d'objectifs entre le Syctom et chacun de ses EPT adhérents. Ces contrats ont pour objectifs d'améliorer la connaissance des flux de déchets, d'améliorer les performances de collectes des emballages et papiers comme des biodéchets, d'améliorer l'efficience de la collecte et du traitement des objets encombrants, de diminuer la quantité de déchets produits et d'élaborer un plan pluriannuel des actions de prévention et de sensibilisation.



LES UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les ordures ménagères résiduelles du territoire sont traitées par le Syctom dans ses trois centres de valorisation énergétique à lvry-sur-Seine, Saint-Ouen-sur-Seine et Issy-les-Moulineaux et, en complément, dans des centres extérieurs publics ou privés.

La chaleur générée par la combustion des déchets permet de produire de la vapeur pour les réseaux de chauffage urbain ainsi que de l'électricité.

La vapeur produite par les 3 unités de valorisation énergétique du Syctom permet à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) de chauffer l'équivalent de 300 000 logements, dont tous les hôpitaux de l'APHP. L'électricité produite permet l'auto-alimentation des centres d'incinération, le surplus étant vendu à EDF.









L'ETOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE

• Date d'ouverture : 1990

• Capacité d'exploitation autorisée: 650 000 tonnes/an

> • Exploitant : Tiru - Paprec Energie depuis 2018

IVRY/PARIS XIII

• Date d'ouverture : 1969

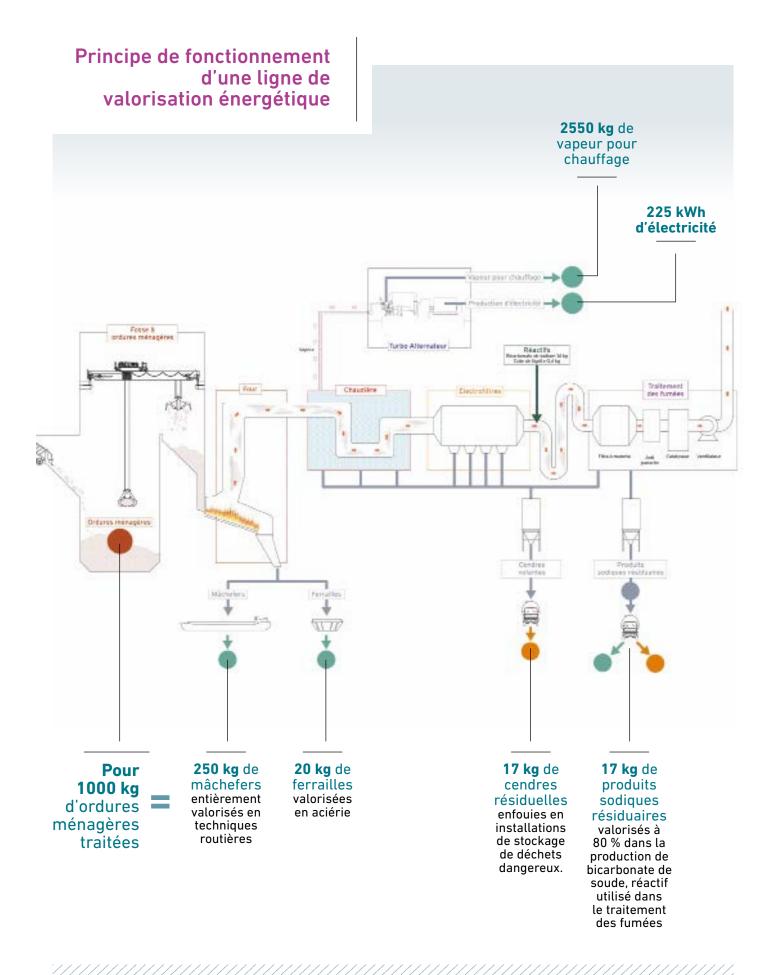
• Capacité d'exploitation autorisée :

730 000 tonnes/an

• Exploitant : IP13 (Suez) depuis 2015

Travaux de transformation en cours pour une capacité de 350 000 tonnes/an en 2024





PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les fumées sortant des fours sont épurées pour les débarrasser des poussières et des polluants issus de la combustion des déchets. Les méthodes de traitement des fumées utilisées dans les unités de valorisation énergétique du Syctom garantissent des émissions très inférieures à la règlementation en vigueur.

Afin de s'en assurer, le contrôle des rejets atmosphériques est réalisé conformément aux arrêtés d'autorisation d'exploiter :

- des analyseurs mesurent en continu les teneurs en carbone organique total (COT), oxydes de soufre (SOx), oxydes d'azote (NOx), acide chlorhydrique (HCl), poussières, monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH3);
- des préleveurs en semi-continu permettent les analyses des teneurs en dioxines et furanes par périodes d'échantillonnage de quatre semaines ;
- des contrôles ponctuels sont réalisés par des organismes externes accrédités COFRAC.

Deux contrôles semestriels supplémentaires, commandités par le Syctom, sont également effectués par un organisme externe accrédité COFRAC, en plus des exigences réglementaires.

À ces contrôles ponctuels peuvent venir s'ajouter des contrôles inopinés mandatés par les services de l'État.

Dans l'environnement, conformément à la réglementation, des campagnes de mesures des retombées atmosphériques, via des collecteurs de précipitations (« jauges Owen ») sont réalisées annuellement. Dans un souci de transparence, les résultats de ces campagnes sont expertisés par Airparif avant d'être intégrés aux dossiers d'information publique et présentés lors des commissions de suivi de site. Le syndicat a également recours depuis 2007 à la biosurveillance : l'étude des mousses et lichens poussant aux environs permet une analyse fine de la situation d'exposition.

L'ensemble de ces mesures sont transmises et validées par la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports).

Les résidus produits font l'objet d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Les mâchefers (incombustibles solides sortant du four après la combustion) sont transportés par voie d'eau pour être recyclés dans les travaux publics dès lors, qu'après maturation leur analyse est conforme aux critères de recyclage,

Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées) sont recyclés pour partie ou envoyés en centre de stockage pour déchets dangereux.



LES CENTRES DE TRI

Les papiers et emballages ménagers collectés séparément sur le territoire, sont traités dans l'un des cinq centres de tri du Syctom (Nanterre, Paris XV, Paris XVII, Sevran et Romainville) et, en complément, dans des centres de tri extérieurs publics ou privés. Les déchets y sont triés et séparés par types de matériaux en vue de leur recyclage.

L'augmentation des tonnages et l'évolution des consignes de tri nécessitent une adaptation permanente des centres de tri, les derniers chantiers menés par le Syctom étant :

- L'ouverture du centre de tri à Paris XVII en 2019,
- La modernisation du process et l'augmentation de capacité à Paris XV en 2019,
- La modernisation du process et l'augmentation de capacité à Nanterre en 2021.



PARIS XV

- Mise en service en 2011
- Capacité d'exploitation : 32 200 tonnes
- Exploitant : XVéo (Veolia) depuis 2019

PARIS XVII

- Mise en service en 2019
- Capacité d'exploitation : 45 000 tonnes





NANTERRE

- Mise en service en 2004
- Capacité d'exploitation : 55 000 tonnes
- Exploitant : Trivalo 92 (Paprec Group) depuis 2019



ROMAINVILLE

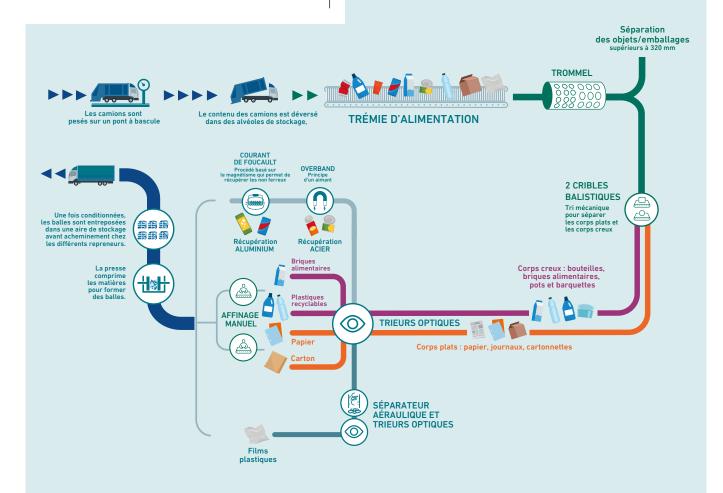
- Mise en service en 1993
- Capacité d'exploitation : 53 000 tonnes
- Exploitant : Valoram (Urbaser) depuis 2016



SEVRAN

- Mise en service en 2008
- Capacité d'exploitation : 17 000 tonnes
- Exploitant : Généris (TRINEO) depuis 2020

Schéma de fonctionnement d'un centre de tri



L'extension des consignes de tri entraine la préparation au recyclage de nouveaux types d'emballages : barquettes, pots, films et sachets plastiques, ainsi que les emballages métalliques de petites dimensions (opercules, capsules, couvercles...). Cela implique une séparation d'une plus grande précision dans le centre de tri.



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT DANS LE BAC JAUNE (Les emballages en verre sont à déposer dans les bacs ou conteneurs spécifiques)







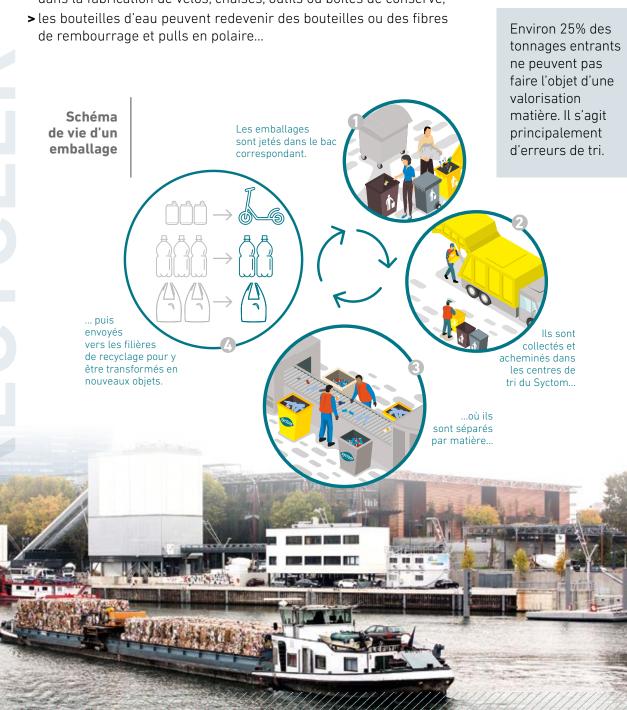
Que deviennent les matières triées en sortie d'un centre de tri?

Les papiers et les emballages, une fois triés par matière et conditionnés en balles, sont acheminés vers des usines de recyclage. Le transport par voie d'eau est privilégié.

Ces matières sont ensuite transformées en « matières premières secondaires » : papier journal, carton, granulés de plastique, aluminium ou acier, qui entrent dans la fabrication de nouveaux produits.

A titre d'exemples :

- > le papier et le carton sont recyclés en papier, produits d'hygiène, cartons d'emballage ou matériaux d'isolation,
- > les métaux (acier, aluminium) sont recyclables à l'infini et sont réutilisés dans la fabrication de vélos, chaises, outils ou boîtes de conserve,



L'ENFOUISSEMENT

OBJECTIF ZÉRO ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS VALORISABLES

En 2021, 2% seulement des déchets ménagers étaient enfouis sur le territoire du Syctom, alors que la moyenne nationale est de 35%. Le recours à l'enfouissement est en effet exceptionnel : arrêts de four, grèves...

La stratégie du Syctom vise à améliorer sans cesse son outil industriel afin d'éviter l'enfouissement des déchets valorisables et atteindre l'objectif de zéro déchet enfoui. Depuis juin 2020, les ordures ménagères sont mises en balles à Claye-Souilly afin de constituer un stock tampon pour optimiser l'approvisionnement des centres de valorisation énergétique du Syctom.

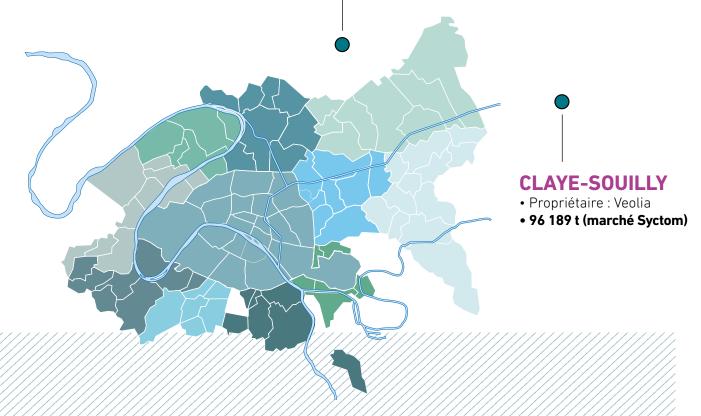




BOUQUEVAL

• Propriétaire : Veolia

• 22 754 t (marché Syctom)

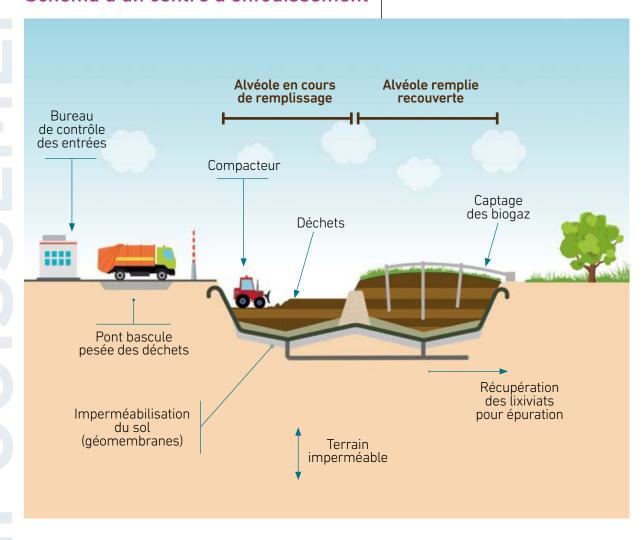


Principe de l'enfouissement

Lorsque le recours à l'enfouissement est nécessaire, les déchets sont stockés dans des Installations de Stockage pour Déchets Non Dangereux (ISDND).

Les conditions dans lesquelles ils sont stockés sont très strictes, afin de maîtriser l'impact sur l'environnement : imperméabilisation des alvéoles, captation des biogaz, récupération des lixiviats...

Schéma d'un centre d'enfouissement



09

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Traiter séparément les déchets organiques répond à plusieurs objectifs complémentaires :

- Diminuer le volume des déchets destinés à la valorisation énergétique
- Valoriser ces déchets en biogaz et en compost
- Sensibiliser les producteurs de déchets à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les déchets organiques ou déchets alimentaires représentent un tiers des ordures ménagères résiduelles. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets au 1^{er} janvier 2024 afin de mettre en place une économie circulaire de la matière organique.

Les collectivités locales pourront mettre en place des collectes séparées ou bien encore proposer des solutions locales de valorisation, charge à elles de démontrer que ces deux solutions permettent de traiter des volumes comparables.

Le Syctom traite d'ores et déjà chaque année environ 8973 tonnes de déchets alimentaires.

CE QUE PRÉVOIT LE SYCTOM

 Développement de la collecte sélective des déchets alimentaires, en déclinaison des expérimentations menées depuis 2017

En 2021, une collecte séparative des déchets alimentaires est opérée sur 1 110 sites (établissements scolaires, marchés, restaurants collectifs) et auprès de 400 000 habitants.

- Un projet de R&D avec le SIAAP, le projet Cométha (voir fiche 11. R&D)
- Un projet industriel de Biométhanisation avec le Sigeif à Gennevilliers (voir fiche 10. Les projets)





L'aide apportée aux collectivités

- **+ de 80 000 composteurs** individuels et collectifs distribués depuis 2015.
- Formation de relais locaux au compostage domestique (particuliers, associations, bailleurs, etc.).
- 2 sites dédiés : jecomposteenville.fr et mesdechetsalimentaires.fr
- Un traitement spécifique des déchets alimentaires collectés séparément proposé aux adhérents au tarif incitatif de 35 € la tonne.
- Le soutien à des expérimentations de collecte séparée des déchets alimentaires menées auprès des ménages, des marchés, des établissements scolaires et de restaurants collectifs dans l'ensemble des EPT.
- Quatre projets de traitement local par compostage électromécanique et microméthanisation.

QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS?

Ils sont transportés vers différents centres de méthanisation pour produire dans un premier temps du biogaz et du digestat, qui sera épandu directement sur des terres agricoles, ou valorisé en compost.

QUEL COÛT POUR LE SYCTOM?

Aujourd'hui, le Syctom propose un traitement à un coût attractif afin d'inciter ses adhérents à expérimenter différents modes de collecte et/ou de valorisation y compris locale.

Le coût réel de ces collectes et de leur traitement est d'environ 400 €/tonne.



MES DÉCHETS ALIMENTAIRES JE LES TRIE!

Pour tout savoir sur les déchets alimentaires :

mesdechetsalimentaires.fr





Pour tout savoir sur le compostage : jecomposteenville.fr



LES PROJETS

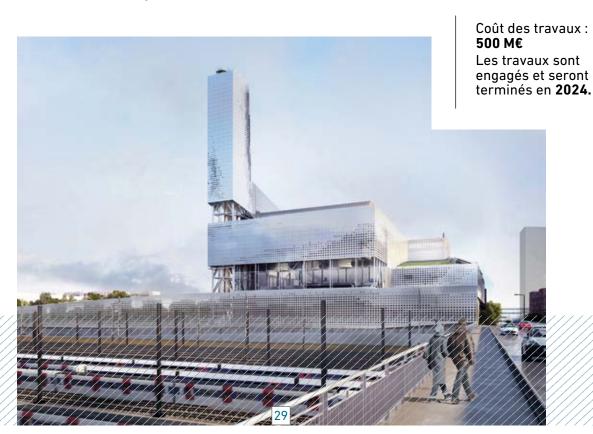
Le défi de l'amélioration des performances du tri et la recherche de nouvelles formes de valorisation des déchets conduit le Syctom à réaliser d'importants travaux d'entretien, de modernisation et de transformation de ses outils industriels. Il s'agit d'investir pour continuer à offrir un service public performant, adapté aux exigences de l'économie circulaire et de la protection de l'environnement.

CENTRE À IVRY/ PARIS XIII

Remplacement d'un centre de valorisation énergétique traitant 710 000 t en 2021 d'ordures ménagères, par une nouvelle unité d'une capacité de 350 000 tonnes. La nouvelle installation sera construite et ensuite seulement l'ancienne sera déconstruite afin d'assurer la continuité du service public de valorisation des déchets.

POURQUOI?

- La précédente usine est en fin de vie (50 années de fonctionnement), il est nécessaire de la déconstruire pour la remplacer par une unité dotée des équipements les plus performants en matière de protection de l'environnement : odeurs maîtrisées, bruit atténué, réduction des rejets atmosphériques, circulation diminuée.
- La réduction de la capacité de traitement a conditionné l'autorisation de mener à bien le projet. Pour concourir à la réduction du gisement, plusieurs moyens concomitants : la diminution de la production de déchets par les habitants, l'amélioration du geste de tri des emballages et la collecte des déchets organiques à la source, inscrite dans la loi et obligatoire en 2024.



L'ETOILE VERTE À SAINT-OUEN SUR-SEINE

Projet d'intégration urbaine du centre de valorisation énergétique, l'Etoile Verte, situé au cœur de l'eco-quartier des Docks, traitant 600 000 t/an de déchets ménagers. Ces travaux et ceux liés à l'amélioration des performances environnementales constituent un challenge industriel qui n'entraine pas de rupture dans la mission de valorisation des déchets.

POURQUOI?

- Intégration visuelle et sonore des bâtiments dans un environnement urbain dense
- Création de bâtiments tertiaires
- Modernisation et amélioration du process de traitement des fumées et des rejets en eau
- Développement d'un procédé inédit de captage du CO₂ dans les fumées d'incinération.





Projet conçu pour doter le quart nord-est francilien d'un nouveau centre de tri et transfert des déchets ménagers à l'horizon 2026. Le projet sera implanté sur Romainville et sur Bobigny avec la mise en œuvre de la logistique fluviale. Il s'agira de bâtir une installation parfaitement intégrée dans le paysage du nouveau tissu urbain.

POURQUOI?

- Etendre la capacité de tri de la collecte sélective de 55 000 à 60 000 t/an
- Recevoir et transférer 350 000 tonnes/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, dont une partie par la voie fluviale
- Recevoir 40 000 t/an de déchets alimentaires avant transfert vers des sites spécialisés
- Créer un pôle d'excellence de l'économie circulaire ambitieux autour d'une déchèterie et d'une ressourcerie
- Utiliser la voie d'eau via le Canal de l'Ourcq afin de limiter le transport par camions

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par la CAO du Syctom le 11 mars 2022 et le bureau syndical réuni le 18 mars 2022 a autorisé le Président à signer le marché. Le maître d'œuvre retenu aura la charge de la conception du centre et du suivi des travaux jusqu'à la livraison de l'ouvrage. Il s'agit du groupement d'entreprises constitué de Ingérop Conseil et Ingénierie (mandataire) associé au cabinet d'architectes Groupe-6 et au bureau d'études Inddigo.



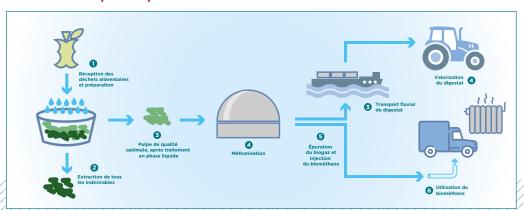
Le projet Biométhanisation est conduit par le Syctom et le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France). Il consiste à créer dans le port de Gennevilliers une installation de méthanisation qui traitera jusqu'à 50 000 t/an de déchets alimentaires à l'horizon 2025.

POURQUOI?

- Valoriser les déchets alimentaires
- Développer une production locale d'énergie renouvelable, le biométhane ou gaz vert
- Produire une matière fertilisante, le digestat (ce qui reste de la matière organique après le processus de transformation en gaz)
- Proposer une solution de traitement de proximité des déchets alimentaires
- Recourir au transport fluvial

Les Comités syndicaux du Syctom et du Sigeif se sont réunis respectivement les 18 et 21 mars 2022 et ont décidé d'attribuer à la société Paprec France, la concession relative à la conception, la construction, le financement, la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'installation. L'investissement global est de 52 M€.

Schéma du principe de Biométhanisation



RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Premier opérateur public européen de traitement des déchets et propriétaire de ses installations, le Syctom a toute la légitimité et les compétences internes pour porter des projets de R&D ambitieux et innovants. En plus d'ouvrir des perspectives nouvelles et performantes de valorisation, cette démarche participe de son leadership technique, industriel et institutionnel. Elle s'inscrit également dans la promotion de solutions territorialisées pour accélérer la transition écologique.

Projet Cométha

Le Syctom et le SIAAP ont, en 2017, imaginé et souhaité développer une solution de co-traitement des boues issues de l'épuration des eaux usées et de la fraction organique résiduelle des ordures ménagères (FOr) afin de les valoriser en biogaz, sans aucun retour au sol.

QUELS OBJECTIFS?

- Démontrer la pertinence du mélange de matières
- Développer des procédés de co-méthanisation pour obtenir un bilan énergétique optimal
- Ouvrir la voie à des productions énergétiques de récupération sur une large échelle, à un niveau de performance jusqu'ici inégalé
- Promouvoir les technologies thermochimiques innovantes
- Récupérer les nutriments (azote et phosphore)

LA DÉMARCHE

Dans un cadre juridique inédit appelé Partenariat d'innovation, le Syctom et le SIAAP ont retenu 2 groupements qui associent entreprises, laboratoires, universités et startups pour la phase 2.

PHASE 1

- 4 GROUPEMENTS titulaires
- 15 LABORATOIRES impliqués
- 100 PERSONNES engagées
- 90 RÉUNIONS (400 HEURES)
- 300 ESSAIS EN LABORATOIRE
- 20 TONNES D'INTRANTS testés

(6 tonnes de for, 11 tonnes de boues et 2,3 tonnes de fumier équin et des graisses issues de l'épuration des eaux usées)

PHASE 3 : Possibilité de construire l'unité industrielle qui mettra en œuvre la solution de valorisation la plus pertinente.

PHASE 2: La construction et l'exploitation des pilotes industriels

Deux groupements ont été retenus pour poursuivre le programme de recherche et concevoir/construire/ exploiter deux unités pilotes permettant d'éprouver sur le terrain et dans des conditions d'exploitation réelles les solutions imaginées en Phase 1:

- Tilia / GICON France-Biogaz / DBFZ / Fraunhofer IGB
- John Cockerill / Sources / UniLaSalle / UTC



Un dossier d'information est téléchargeable sur le site internet du Syctom















Captation du CO₂

Le Syctom a lancé en 2016 un programme international de recherche dont l'objectif est d'utiliser le CO₂ des fumées produites par l'incinération des ordures ménagères pour faire croître des micro-algues et produire, à terme, des biomatériaux tels que des bioplastiques ou des biocarburants.

Dans le cadre du programme d'amélioration des performances environnementales du site de Saint-Ouen, le Syctom a financé cette première phase d'étude et de conception de pilotes.

NOS PARTENAIRES

Un consortium de recherche international qui regroupe Setec Environnement, l'Institut Royal de Technologie de Suède à Stockholm, l'Ecole Polytechnique de Montréal, l'Ecole des Mines de Paris et le Centre Technique Avancé des Energies Renouvelables (CTAER) de l'Université d'Almeria (Espagne).

OÙ EN SOMMES-NOUS?

Après une première phase de sélection des souches algales compatibles avec les fumées issues des installations du Syctom, le travail s'est concentré sur la conception des bioréacteurs dans l'objectif de les rendre les plus efficients possibles.

La première unité pilote a été mise en service en février 2020 dans le laboratoire de l'Université d'Almeria.

En parallèle, des démarches sont actuellement en cours avec un cabinet spécialisé pour déposer des brevets afin de protéger les résultats obtenus et en permettre leur communication.

Les études du programme de recherche se sont achevées en 2022. Une nouvelle étude de faisabilité va être conduite pour identifier la filière de transformation permettant de valoriser la biomasse produite.



Chaire CoPack

Le Syctom a rejoint en 2021 la Chaire CoPack créée par la Fondation AgroParisTech qui rassemble l'ensemble de la filière de l'emballage alimentaire de la fabrication aux recycleurs en passant par les acteurs de la gestion des déchets pour concevoir des solutions organisationnelles et techniques alternatives.

LES OBJECTIFS

- Comprendre pour fluidifier le cycle de vie des emballages en contextes variés pour une filière des emballages éco-compatibles
- Agir pour contribuer à l'écoconception de solutions d'emballage alimentaire au-delà de la solution unitaire.
- Contribuer à la réduction des déchets

LES ATTENDUS

- Développer de nouveaux concepts d'emballage alimentaire et des solutions techniques face aux impératifs de l'économie circulaire.
- Produire des nouveaux guides sur l'interaction emballage/circuit logistique/durée de vie de l'aliment pour l'optimiser l'impact environnemental
- Engager une réorganisation des flux de matériaux compostables et des biodéchets vers le compost individuel ou collectif en local ou le traitement industriel (méthanisation ou compostage)
- Lancer une campagne d'information auprès du grand public et des professionnels sur l'usage et le cycle de vie des emballages



LE SYCTOM AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2017, le Syctom se positionne auprès de l'Union européenne afin de porter au meilleur niveau ses positions sur le traitement des déchets ménagers. Notre ambition est de faire connaître les spécificités et les enjeux de la gestion publique des déchets ménagers par les collectivités locales. Il est accompagné dans ces activités par un cabinet de lobbying afin de suivre les processus de construction des décisions qui impactent nos activités.

UN POSITIONNEMENT ASSUMÉ

- Des rendez-vous à Bruxelles pour rencontrer des députés, des membres de la Commission et les représentations permanentes de la France et de l'Île-de-France
- Des visites de site organisées pour les membres de la Commission
- Des rapprochements avec certains acteurs comme par exemple la Plateforme européenne pour l'économie circulaire et les membres de l'European Plastics Pact

DES PUBLICATIONS

Différents sujets ont fait l'objet de publications (position papers et réponses à des consultations) :

- Plastiques biosourcés, biodégradables et compostables
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Pollution par les microplastiques
- Révision du cadre règlementaire européen sur le gaz
- Directive Energies renouvelables
- Résolution sur le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire
- Résolution sur l'intégration des systèmes énergétiques européens
- Résolution sur la stratégie pour réduire les émissions de méthane dans l'UE





DES PROJETS

- Défendre la prise en compte des spécificités territoriales
- S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique
- Plaider pour une réduction de l'usage du plastique Le Syctom a adhéré le 6 mars 2020 à l'European Plastics Pact et participera sur ces sujets à des groupes de travail à Bruxelles
- Intensifier notre activité européenne pour peser sur la prise en compte de la question du traitement des déchets dans la mise en œuvre du Green deal
- Faire connaître les spécificités et les enjeux de la gestion publique des déchets ménagers par les collectivités locales
- Informer précisément les députés français du Parlement européen sur nos activités et nos enjeux

LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL **DU SYCTOM**

Depuis 2014, au titre de la loi Oudin-Santini, le Syctom concourt à l'aide au développement de la France en soutenant des projets de solidarité internationale. Le Syctom plaide également la cause du traitement des déchets auprès des instances internationales et apporte une expertise technique à des mégapoles et à des Etats.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'APPEL À PROJETS SOLIDARITÉ DÉCHETS SYCTOM

POURQUOI?

- Accélérer la transition écologique dans les pays en développement
- Faire émerger des projets d'amélioration de la gestion des déchets

COMMENT?

 Le Syctom soutient les projets internationaux d'amélioration de la gestion des déchets dans le cadre du dispositif financier «1% déchets»





FAIRE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS UN SUJET INTERNATIONAL

POURQUOI?

- Développer la prise de conscience des particularités du traitement en milieu urbain dense
- Participer à l'émergence de solutions territorialisées
- Porter le lien entre traitement des déchets/ assainissement/ lutte contre le réchauffement climatique /préservation de la ressource

COMMENT?

- Prises de parole dans des évènements internationaux (COP, Forum mondial de l'eau, évènements onusiens, etc.)
- Répondre aux sollicitations des organismes français et internationaux (AFD, UNESCO, Medef International, OCDE, Banque mondiale, etc.)

RÉPONDRE AUX DEMANDES DE PARTENARIATS-CONSEIL

Le Kazakhstan, la Métropole de Manille (Philippines) ont sollicité l'expertise du Syctom. Le Syctom est également engagé dans des projets d'aide technique au côté de l'Agence française de développement-AFD dans le cadre du soutien aux pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, en particulier en Serbie.

POURQUOI?

- Le Syctom est le premier opérateur public européen
- La logique d'entraide entre autorités compétentes se développe pour préserver l'environnement
- Confiance des bailleurs internationaux

COMMENT?

• Activité de conseil/ projets pilotes/ aide technique

BUDGET 2022 : LE SYCTOM PRÉSERVE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2022 du Syctom, voté par le Comité syndical le 10 décembre 2021, confirme la volonté du syndicat de maîtriser les dépenses tout en maintenant son ambition pour la prévention et la sensibilisation.

D'un montant global de 676,3 M€, le budget permet la concrétisation des orientations stratégiques définies par les élus lors du débat d'orientation budgétaire 2022.

LA POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de son programme pluriannuel, le Syctom continue ses investissements qui totalisent 900 M€ sur la période 2022-2029.

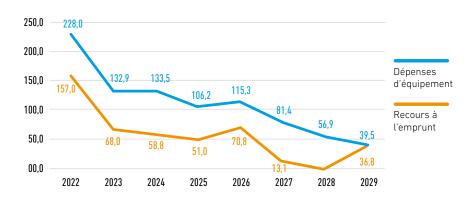
Pour 2022, les dépenses d'équipement sont inscrites à hauteur de 228 M€. Parmi les plus importants projets figurent la poursuite de la construction du centre de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII, la modernisation et l'intégration urbaine du centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen-sur-Seine, la relance du projet à Romainville/Bobigny ainsi que les partenariats avec le SIAAP pour la co-méthanisation et avec le SIGEIF pour la méthanisation des biodéchets.

Le Syctom poursuit sa programmation d'endettement qui se monte à 455 M€ pour la période 2022-2029. Pour 2022, le Syctom prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de 157 M€.

Depuis 2020, le Syctom dispose d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN) pour recourir directement aux marchés financiers et obtenir de meilleures conditions financières. Il continue de maintenir sa notation long terme A+ avec une perspective stable actualisée par l'agence S&P en 2021.

En parallèle, le Syctom a mené une démarche de certification environnementale. En 2020, il a obtenu le label le plus élevé de la part de l'agence Vigeo. **Il continue de privilégier le recours à des obligations labellisées « green bonds ».**

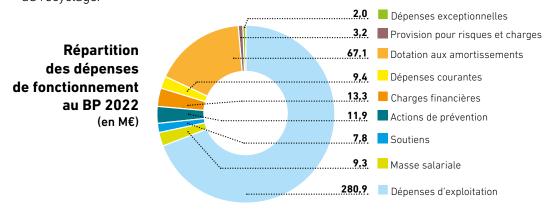
Évolution comparée du recours à la dette et des dépenses d'équipement annuelles (en M€)



MAÎTRISE DES DÉPENSES ET DE LA HAUSSE TARIFAIRE

Grâce à sa politique de maîtrise des coûts d'exploitation, le Syctom a pu limiter à 3% la hausse tarifaire malgré l'impact de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) - surcoût cumulé de 248 M€ d'ici fin 2029 - contre une hausse de 6% prévue au DOB 2021

Pour l'année 2022, l'ensemble des dépenses de fonctionnement se situe à 405,1 M€ en hausse de 23,9 M€ par rapport au budget primitif 2021. Les recettes de fonctionnement, quant à elles, progressent de 6,3% notamment grâce à la hausse du prix de reprise des matières destinées au recyclage.

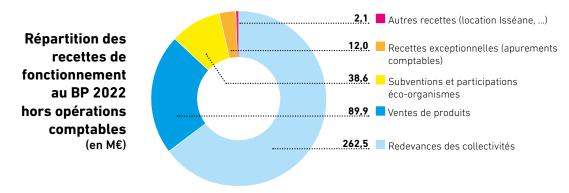


La poursuite du Grand défi et l'effort continu, en faveur de la prévention et de la sensibilisation, représente en 2022 une enveloppe de 11,9 millions d'euros (soit une augmentation de 3 % par rapport au BP 2021). Les principales actions envisagées pour 2022 s'articulent autour du soutien aux collectivités avec la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement adopté en avril 2021 et le développement des contrats d'objectifs entre les territoires et le Syctom. La signature de ces contrats d'objectifs sera assortie d'une bonifi cation des soutiens au regard de l'implication essentielle des territoires dans l'atteinte des objectifs de réduction et de tri des déchets. Champs d'action et outils proposés :

- Accompagnement et sensibilisation avec le réseau des éco-animateurs et déploiement du compostage.
- Réduction des déchets par l'information et la communication.
- Politique du tri, lutte contre le gaspillage alimentaire et promotion du réemploi.
- Recherche innovation et prospective.

ÉVOLUTION DES RECETTES

Le montant des recettes s'équilibre à 405,1 M€, soit une progression de 6,3 % par rapport au budget primitif 2021. La hausse des prix de reprise des matières premières a permis de limiter la hausse tarifaire.



Une évolution tarifaire en faveur du tri

La tarification mise en place favorise le développement du tri et du recyclage :

- Part population : 6,18 €/habitant.
- Traitement de la tonne d'ordures ménagères (OM) et objets encombrants (OE) : 103 €/t.
- Traitement de la tonne des collectes sélectives : 19 €/t.
- Traitement à la tonne des biodéchets : 19 €/t, avec un alignement sur le tarif de la collecte sélective.
- Traitement des «anomalies de tri» à la tonne : 123 €/t

LE FINANCEMENT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



TEOM

Chaque année, les habitants payent une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour financer la collecte et le traitement de leurs déchets.

REDEVANCE

Les collectivités versent au Syctom une contribution (à la tonne et à l'habitant) pour le traitement des déchets.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le Syctom accompagne les collectivités dans leur politique de sensibilisation et prévention des habitants. Il verse également une subvention aux communes qui accueillent une installation du Syctom.

HABITANTS

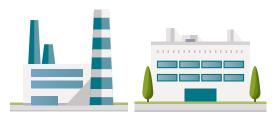


ÉCO-CONTRIBUTION

Les consommateurs paient une éco-contribution lors de l'achat de certains produits (emballages ménagers, D3E, mobilier...).



PRODUCTEURS



CONTRIBUTION REP

Les metteurs sur le marché versent des contributions aux éco-organismes auxquels ils adhèrent. Ces dernières permettent de financer la fin de vie de leurs produits.

SYCTOM



19€/t.* 103€/t.

> **Encombrants** et tout-venant

19€/t. Déchets

alimentaires

Valorisation organique

103€/t. 0Mr



Collectes

sélectives





Valorisation énergétique

Valorisation matière (emballages et objets encombrants)

*Anomalies de tri: 123€/t.

Le Syctom vend les matériaux issus de la collecte sélective et des objets encombrants dans les filières de reprise. Il revend également les produits de l'incinération des OMr (vapeur, électricité).

TGAP

Le Syctom reverse à l'État la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).



AIDES

Les éco-organismes apportent des soutiens au Syctom pour le tri des déchets. Le montant perçu varie selon la quantité et la qualité du tri.

LES RESSOURCES HUMAINES AU SYCTOM

La direction des ressources humaines et des moyens généraux est en charge du pilotage et de la mise en œuvre des dispositifs liés à la vie des agents : le recrutement, les carrières et des parcours professionnels, le développement des compétences et la formation, le temps de travail et les absences, la rémunération, la prevention des risques et la santé, les conditions de travail, et les moyens matériels permettant la réalisation de leurs missions (locaux, fournitures, organisation des déplacements...) et de la bonne marche du Syctom (accueil, prestations). Elle anime le dialogue social et elle veille à développer l'attractivité du Syctom, par une politique d'accompagnement assurant qualité de vie au travail pour toutes et tous.



Les effectifs (au 31 décembre 2021)
130 agents en fonction sur un poste permanent

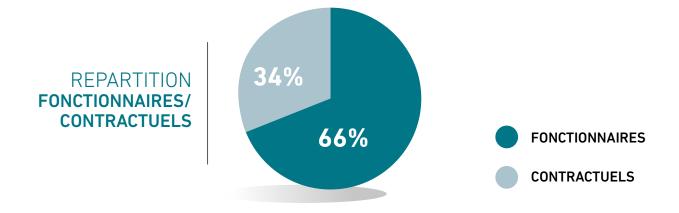
LE TÉLÉTRAVAIL

Début 2022, 118 agents ont opté pour le télétravail et parmi eux 86 % ont choisi la formule «2 jours par semaine».

BILAN SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Parmi les 130 agents en fonction sur un poste permanent, le Syctom compte :

- 85 fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- 43 agents contractuels;
- 2 apprentis









UNE MAJORITÉ D'AGENTS DE **CATÉGORIE A**

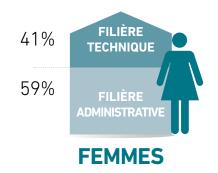


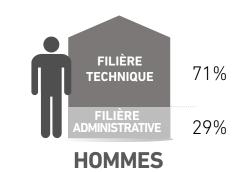






LES EFFECTIFS DU SYCTOM SONT MAJORITAIREMENT FÉMININS : 61% DES AGENTS EN 2021.





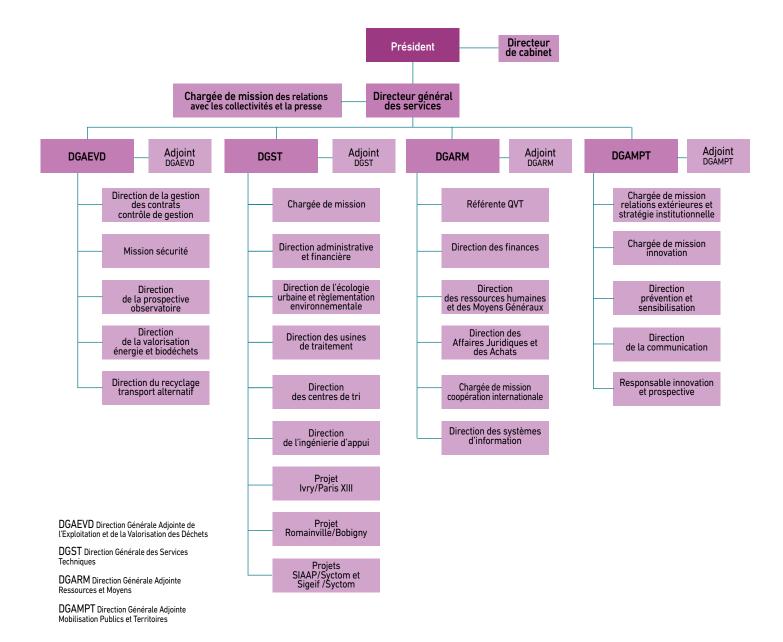
L'âge moyen au Syctom est de 44 ans.

Le budget des ressources humaines au Syctom représente environ 2,2% du budget de fonctionnement. Celui-ci est réparti entre des charges à caractère général (ex : formation, diffusion d'annonces...) et la masse salariale (9,2 M€) pour un effectif de 130 agents sur poste permanent en 2021.

LE DIALOGUE SOCIAL

Des comités techniques et des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail sont organisés régulièrement ainsi que des réunions de travail avec les représentants du personnel plus particulièrement consacrées à la refonte du temps de travail et à l'élaboration de la charte du télétravail en 2021.

ORGANIGRAMME



NOTES





l'agence métropolitaine des déchets ménagers

86, rue Regnault - 75013 Paris | www.syctom-paris.fr

